



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

HONG KONG – SEATTLE

GUIDE DES

VISITEURS

pour l'essai de la biométrie
SUR LE TERRAIN

Octobre 2006 – Avril 2007



Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) effectuera un essai de la biométrie sur le terrain pendant une période de six mois, d'octobre 2006 à avril 2007, qui touchera tous les demandeurs de visa de résident temporaire (visiteurs, étudiants et travailleurs) à Hong Kong et à Seattle.

Qu'est-ce qu'une caractéristique biométrique?

Pour les besoins de cet essai sur le terrain, une « caractéristique biométrique » est une caractéristique physique unique à chacun, telle que les empreintes digitales. Dans le cadre de cet essai, CIC évaluera la reconnaissance des empreintes digitales et des visages.

Qui est touché par cet essai sur le terrain?

L'essai sur le terrain ne vise que les personnes qui présentent une demande de visa à Hong Kong et à Seattle au cours de la période de six mois. Les personnes qui reçoivent des visas durant cet essai à Hong Kong ou à Seattle prendront aussi part aux procédures liées à la biométrie à leur entrée au Canada, à l'aéroport international de Vancouver (Colombie-Britannique) ou aux points de passage frontalier suivants entre les États-Unis et le Canada : Pacific Highway (Blaine, Washington) ou Douglas (Peace Arch).

Si vous arrivez à tout autre aéroport ou point de passage frontalier, vous ne serez pas soumis au balayage des empreintes digitales dans le cadre de cet essai sur le terrain.

Quel est le but de l'essai sur le terrain?

Votre participation à cet essai sur le terrain nous est très importante, car elle nous aidera à évaluer l'incidence de la biométrie sur les opérations de CIC.



GUIDE DES VISITEURS



Quelle incidence l'essai sur le terrain aura-t-il sur moi?

DEMANDE DE VISA

En suivant les instructions de demande de visa de résident temporaire, vous allez présenter deux photos conformes aux normes définies dans la trousse de demande : Caractéristiques des photos des demandes de visa (C&I-767-01-06).

L'agent de visa procédera au balayage de vos empreintes digitales (les dix doigts) au moment où vous déposerez votre demande en personne, lorsque vous viendrez chercher votre passeport en personne ou lorsque vous passerez en entrevue.

NOTA : Si votre demande est faite entièrement par la poste, le balayage de vos empreintes digitales (les dix doigts) sera effectué à votre arrivée au Canada.

Les enfants de 13 ans et moins au moment de la demande n'auront pas à fournir leurs empreintes digitales.

ARRIVÉE AU CANADA

AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

Suivez les panneaux de Douanes et Immigration et rendez-vous au comptoir de Douanes et Immigration. Vous vous adresserez à un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui vérifiera vos pièces d'identité (passeport valide) et votre visa. L'agent prendra vos empreintes digitales en vous demandant de placer un ou plusieurs doigts sur un lecteur d'empreintes digitales.



GUIDE DES VISITEURS



POSTES FRONTALIERS PACIFIC HIGHWAY ET DOUGLAS

Présentez-vous à un agent de l'ASFC qui vérifiera vos pièces d'identité (passeport valide) et votre visa. L'agent prendra vos empreintes digitales en vous demandant de placer un ou plusieurs doigts sur un lecteur d'empreintes digitales.

IMPORTANT

Si vous avez reçu votre visa par la poste, un agent de l'ASFC prendra vos empreintes digitales (les dix doigts) à votre arrivée au Canada. Sachez que cette procédure pourrait retarder quelque peu votre correspondance.

Qu'arrivera-t-il à mon départ du Canada?

Il n'y a pas de procédures de sortie particulières. Vous n'aurez pas à fournir d'autres données biométriques à votre sortie du Canada.

Que fera CIC avec les données recueillies lors de l'essai sur le terrain?

CIC se fait le devoir de protéger la confidentialité de vos renseignements personnels. CIC, ses bureaux des visas et les postes frontaliers participants de l'ASFC respecteront à la lettre la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada, qui peut être consultée à l'adresse Web : <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-21/257759.html#rid-257762>.



ESSAI DE LA BIOMÉTRIE SUR LE TERRAIN



La photo que vous fournirez au bureau des visas servira à établir votre identité. Elle sera scannée et sauvegardée sur une puce qui sera lue par un agent de l'ASFC aux fins d'examen, à votre arrivée au Canada. Cependant, le balayage de vos empreintes digitales ne servira pas à une décision envers votre demande de visa ou votre entrée au Canada. Les renseignements personnels seront conservés dans une base de données protégée à Ottawa, Canada, et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Toutes les données biométriques, y compris les empreintes digitales, seront détruites au plus tard trois mois après la fin de l'essai sur le terrain, qui est prévue pour avril 2007.

Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Si vous voulez obtenir d'autres renseignements, communiquez avec votre bureau des visas en consultant les sites Web suivants :

Seattle, États-Unis – www.seattle.gc.ca

Hong Kong, Chine – www.dfait-maeci.gc.ca/asia/hongkong/

Vous pouvez aussi faire parvenir vos commentaires au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration par courriel à Minister@cic.gc.ca.

Ou vous pouvez envoyer une lettre à l'adresse :

Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 1L1



GUIDE DES VISITEURS

